

# CONDITIONS DE LOCATION

## PERIODE DE LOCATION

Il est possible de louer les gîtes de l'île Milliau:

- du 1er avril au 30 septembre uniquement lors de passages à pied.
- La durée maximale de location est de 3 nuits.

**ATTENTION : l'accès à l'île est difficile pour les personnes ayant des difficultés à marcher : quelques rochers sont à escalader.**

## LES GITES

- Bihit : 3 personnes - nuitée 101,28€, 3 nuits maximum
- Toëno : 5 personnes - nuitée 168,80€, 3 nuits maximum
- Castel : 7 personnes - nuitée 236,32€, 3 nuits maximum

2 lits parapluie sont gracieusement mis à disposition.

Le nombre de personnes présentes (15 personnes maximum) est sous l'entière responsabilité du locataire signataire du contrat.

Le local vaisselle et sanitaire, seul endroit où vous disposez d'eau, se situe à part et est commun aux trois gîtes.

- L'eau : L'eau doit être utilisée avec modération et est impropre à la consommation.

Vous pouvez toutefois cuisiner avec. Une bouteille d'eau par personne et par jour vous est remise à l'arrivée.

- L'électricité : Elle fonctionne aux panneaux solaires. L'utilisation d'appareils électriques autres que ceux mis à disposition dans le gîte est interdite. Il n'y a pas de chauffage. Toutefois les gîtes sont équipés de poêles à granules. Le sac de granulés s'achète directement lors de la réservation. Exceptionnellement, il pourra être fourni par le gardien lors de la remise des clés et sera facturé directement au locataire par la mairie.

- Téléphone : L'île est couverte par l'ensemble des réseaux GSM des opérateurs français mais les gîtes ne disposent pas de ligne téléphonique propre.

- Feu : Les feux, feux d'artifice, barbecues sont strictement interdits.

Il se peut qu'en cas de fortes pluies de l'eau s'infilte dans les gîtes. Nous vous conseillons donc en cas de mauvais temps de poser vos sacs en hauteur.

- Le camping sur l'île est interdit. C'est un site naturel protégé avec une faune et une flore fragile.

- Les animaux : les animaux domestiques sont strictement interdits
- La baignade : Attention DANGER : le courant peut être fort aux abords de l'île et il n'y a aucune plage.
- Assurance : Votre responsabilité peut être engagée. Vérifiez les clauses de garantie de votre contrat responsabilité civile et/ou habitation. Si vous dépassez la capacité d'accueil, si vous faites du camping, si vous utilisez un barbecue, votre caution sera conservée.

## CONDITIONS DE LOCATION

Les gîtes ne peuvent être loués à des mineurs. Si des mineurs sont présents, ils sont obligatoirement placés sous la surveillance de l'adulte qui a fait la réservation et qui s'engage à être présent pendant toute la durée du séjour. L'île présente des dangers pour les enfants. S'ils vous accompagnent, ils sont sous votre responsabilité.

Les gîtes ne peuvent également pas être loués à des classes, camps... et ne sont pas prévus pour organiser des soirées fêtes.

Les gîtes ne peuvent en aucun cas être associés à un produit commercialisé par un tiers.

## RÉSERVATION

Les réservations se font uniquement sur Internet. Aucune réservation ou demande d'option n'est traitée au guichet, au téléphone ou par email auprès de l'Office de Tourisme et de la Mairie de Trébeurden.

Les dates et les formules de séjour dépendent d'un planning prédéfini. Vous devez adapter votre demande de séjour en fonction de celui-ci. Aucune dérogation ne sera admise.

## PROCÉDURE DE RÉSERVATION- CONTRAT

Le contrat est à nous retourner signé à l'Office de Tourisme de Trébeurden par mail bonne qualité exigée, ([milliau@trebeurden.fr](mailto:milliau@trebeurden.fr)) ou par courrier (Place de Crec'h Hery - 22560 Trébeurden) dans un délai de 7 jours à compter de la réservation. Le client n'ayant pas retourné son contrat signé et les conditions de réservation paraphées dans le délai imparti, est considéré comme ayant annulé son séjour. Dès lors, la prestation est de nouveau offerte à la location.

## RÈGLEMENT

Dès réception du contrat signé, nous vous enverrons un mail contenant l'IBAN de la mairie pour effectuer votre virement. La facture vous sera envoyée dès réception du règlement.

## TAXE DE SÉJOUR

Les gîtes de l'île Milliau sont assujettis à la taxe de séjour. Elle est comprise dans le tarif. Les résidents de Lannion Trégor Communauté pourront faire une demande de remboursement de la taxe de séjour auprès de la mairie de Trébeurden, moyennant justificatif de résidence.

## PIÈCE D'IDENTITÉ

Une pièce d'identité (au nom du locataire) sera à présenter obligatoirement lors de la remise des clés.

## ANNULATION

Toute annulation de la part du demandeur devra être faite auprès de l'Office de Tourisme plus de 8 jours avant la date du séjour. A moins d'une semaine aucun remboursement ne sera envisageable sauf en cas de force majeure (décès, maladie longue durée, hospitalisation, accident), sous réserve d'un justificatif.

## REMISE DES CLÉS

Les clés vous seront remises sur place par le gardien (06 65 15 10 18). En cas d'absence, vous les trouverez dans la boîte à clés située près de la porte. Le Gardien vous aura au préalable donné le code.

## En cas de problème vous pouvez contacter :

- pour tous problèmes techniques :

Le gardien sur ses heures de travail (06 65 15 10 18)

L'astreinte 06 98 24 90 17

- pour un problème physique : Les pompiers (18)